

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 février 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5 et 6 février 2019**

**2019 DASES 46** Subvention (20 000 euros) et convention avec l'association Ensemble aux Frères Voisin pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2019.

**Mme Colombe BROSEL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2512-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Ensemble aux Frères Voisin, et propose la fixation de la participation financière de la Ville de Paris, de 20 000 euros au titre de l'année 2019.

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 15<sup>e</sup> arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSEL, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Ensemble aux Frères Voisin, 18 allée des Frères Voisin (15e), une convention annuelle dont le texte est ci joint.

Article 2 : Conformément à la convention, la participation financière de la Ville de Paris au fonctionnement de l'association Ensemble aux Frères Voisin au titre de l'année 2019, est fixée à 20 000 euros (numéro simpa : 191604, dossier n°2018-08675).

Article 3 : la dépense correspondante au montant de 20 000 euros seront imputées au chapitre 934, rubrique 428, nature 6526, destination 4280001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**